

Appel à communication

L'européanisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, quelles convergences ?

14 et 15 janvier 2010, Paris Descartes

Ce colloque clôture un programme de recherche soutenu par l'ANR - Programme thématique en sciences humaines et sociales. Apprentissages, connaissances et société.

Organisation : Université Paris Descartes – Cerlis (UMR 8070) ; Université de Lille 1 – Clersé (UMR 8019) ; Université de Bordeaux – Sciences Po Bordeaux, Spirit (UMR 5116) ; Université de Toulouse 2 – CERTOP (UMR 5044) ; Céreq ; Idep Greqam (UMR 7579).

La question de l'enseignement supérieur ne peut être abordée sans être liée à la rhétorique qui s'affirme depuis les années 1990 concernant l'avènement d'une société de la connaissance dans laquelle l'éducation, la science, les innovations technologiques et l'information occuperaient une place prépondérante comme vecteurs de la croissance économique, devenant par là même l'enjeu d'une forte concurrence.

C'est ainsi que le discours sur les enjeux d'une refonte de l'enseignement supérieur s'est cristallisé ces dernières années sur la nécessaire ouverture internationale des universités, seule façon de faire face à la concurrence, en particulier nord-américaine. Face à un modèle anglo-américain en passe d'être reconnu comme norme internationale, l'Europe n'aurait d'autre choix que de tenter de mettre en place « un modèle européen » pour ne pas être distancée dans la nouvelle économie fondée sur l'immatériel et le savoir (Davidenkoff & Kahn, 2006). Dans ce contexte, la *Conférence de la Sorbonne* en 1998 marque une prise de conscience, au niveau politique, des enjeux de la construction d'un véritable espace européen d'enseignement supérieur. Il s'agit de rendre l'« Europe des universités » plus attractive pour les étudiants et les professeurs du reste du monde, dans un contexte d'internationalisation du savoir et de compétition entre les universités. Un an plus tard, la *Conférence de Bologne* lui donne une traduction qui permet, tout en préservant le système universitaire propre à chaque pays, de rendre compatibles les architectures nationales. Le processus ambitionne de faire converger les systèmes d'enseignement supérieur en Europe vers une architecture homogène fondée sur trois cycles principaux : la Licence, le Master et le Doctorat. Il ne s'agit pas de mettre en place un système universitaire unique mais bien de placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun. Enfin, l'adoption par l'Union européenne de la *Stratégie de Lisbonne*, en 2000, va donner un nouvel élan au processus. Ce texte d'orientation vise à faire de l'Union Européenne, d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive, sous réserve d'améliorer les résultats des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de recherche, et de faciliter le transfert de connaissances et d'innovations vers la sphère productive. Même si les architectures, les contraintes et les priorités définies nationalement donnent à ce modèle européen des configurations différentes, la tension entre professionnalisation et recherche est particulièrement sensible dans les enjeux qui sous-tendent ce projet dans tous les pays européens. D'un côté, il s'agit de valoriser les formations auprès des milieux économiques et des étudiants pour préparer

et favoriser l'insertion professionnelle des sortants issus de cycles courts ou longs ; de l'autre, il s'agit de favoriser un haut niveau de compétition à l'échelle internationale. Il ne s'agit plus seulement de produire de la connaissance mais aussi d'en assurer la diffusion.

Ainsi, le processus de Bologne et la mise en place d'un « marché » mondial de l'enseignement supérieur entraînent les universités européennes dans une série de réformes à marches forcées. Autonomie, management, ouverture au marché, évaluation et accréditation, culture de l'efficacité et du résultat en constituent les points forts. Reste à savoir à quelles logiques renvoie la construction politique d'un tel espace européen d'enseignement supérieur : s'agit-il d'un renforcement de la coopération des universités européennes pour faire contrepoids face aux universités nord-américaines censées être mieux organisées pour produire des idées et du savoir ? Ou bien s'agit-il d'organiser un espace régulé de concurrence entre les offres de formation au sein de l'Europe ?

Bien que différentes, les universités européennes sont confrontées à des défis similaires : augmentation de la demande de formation supérieure, internationalisation croissante de l'éducation et de la recherche, nécessité de renforcer les liens avec le monde de l'entreprise (Herbillon, 2004). Dans ce contexte, la professionnalisation des formations universitaires apparaît comme un enjeu majeur que les universités doivent relever, et l'on peut postuler que la professionnalisation croissante de l'université s'accompagne d'une évolution sensible de ses modes de gouvernance, susceptibles de remettre en cause ses fondements mêmes.

Ce colloque privilégie l'entrée par la professionnalisation autour de laquelle s'articulent bien des objectifs affichés sans pourtant prendre les mêmes formes dans chacun des pays européens, et propose de mettre en perspective les réformes nationales et transnationales qui trouvent des applications fort diverses selon l'histoire des systèmes nationaux d'enseignement supérieur, leurs traditions et leurs dynamiques de changement.

Si plusieurs initiatives ont déjà été prises en matière de comparaison internationale des effets de ces transformations de l'enseignement supérieur (cf. notamment le livre de F. Schultheis, *et alii*, 2008), la rapidité des réformes en cours invite à engager une confrontation d'analyses de ces questions élaborées dans les pays européens et dans diverses disciplines.

Nous proposons pour ce faire d'articuler la réflexion autour de quatre axes de questionnement :

Axe 1 – Quel sens donne-t-on par formation professionnalisante dans l'enseignement supérieur ?

L'université, si elle se veut un lieu de culture et de production du savoir, a toujours assumé des missions de préparation à la vie professionnelle (Bourdoncle & Lessard, 2002). Si dès le milieu des années 60, des diplômes professionnels sont créés au sein des universités (Chessel & Pavis, 2001), en revanche, la notion de « professionnalisation » est plus récente, sa mise en scène publique, puis son autonomisation dans les politiques universitaires ne datant que de la fin des années 80. Peu à peu, les établissements mettent en avant leur offre professionnelle et leurs efforts pour la développer sous différentes formes de contractualisation. La professionnalisation apparaît alors comme un facteur d'attractivité et un gage de modernité.

Mais face à cette réalité, nombreuses sont les difficultés pour trouver une cohérence et un consensus sur les missions de l'enseignement supérieur, sur les finalités des formations, sur l'organisation des établissements. Le caractère professionnalisant d'une formation fait en effet appel à plusieurs registres qui méritent d'être explicités afin de poser les bases méthodologiques et terminologiques d'une comparaison entre systèmes européens.

Axe 2 – La professionnalisation produit-elle des effets structurants sur l'organisation universitaire ?

Dans un contexte d'harmonisation de l'architecture du système européen d'enseignement supérieur et de forte concurrence entre établissements, l'adoption du format européen LMD permet-il un réel changement d'échelle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la professionnalisation dans l'enseignement supérieur ?

Au niveau des pays européens, les politiques de formation sont inféodées au développement économique. L'attente vis-à-vis des universités exprime une double tension : elles doivent être (devenir) des lieux où se développe une recherche fondamentale d'excellence afin de s'affirmer dans la compétition internationale ; dans le même temps, elles doivent assurer les conditions de l'insertion professionnelle des étudiants qu'elles accueillent et garantir une contribution au développement économique.

Face aux grandes universités susceptibles de développer plusieurs logiques d'action (excellence, diversification de l'offre, partenariat avec le monde économique et insertion des étudiants), quelles stratégies peuvent adopter les petites universités pour se positionner dans un espace académique concurrentiel ? Les formations professionnelles sont-elles un atout que ces petites universités mobilisent ? Ont-elles à cet égard une marge de manœuvre vis-à-vis des grands établissements ? Au regard de configurations et organisations différentes de l'enseignement supérieur selon les pays, comment se jouent ces enjeux dans les différentes régions européennes ?

Axe 3 – Est-ce que la professionnalisation transforme les modalités de transmission des savoirs ?

La démocratisation de l'université s'accompagne d'un renouvellement de ses missions parmi lesquelles l'ouverture vers le marché du travail conduit à multiplier les passerelles entre l'université et l'entreprise. Un compromis entre une logique externe (les besoins de l'économie) et une logique interne aux établissements (production et transmission de savoirs) n'est pas aisé à construire, ni à faire partager par l'ensemble des acteurs impliqués. La professionnalisation de l'enseignement supérieur constitue alors un enjeu dont les pays européens, les institutions et même les disciplines se saisissent avec plus ou moins de facilité : ainsi, les établissements dédiés historiquement aux formations professionnalisantes ont développé des savoir-faire que les universités plus généralistes acquièrent moins rapidement.

Du point de vue concret, le montage d'une formation professionnalisante mobilise de la part des équipes pédagogiques et de(s) l'enseignant(s) des ressources et capacités qui en font un véritable « entrepreneur de formation » : relations avec les milieux économiques, déclinaison des contenus en compétences, gestion de publics de différents statuts, etc. L'objectif de ces formations est de

favoriser l'acquisition par les étudiants de compétences professionnelles et les périodes de stages constituent une garantie de cette acquisition. Comment sont construits les savoirs à transmettre dans ces formations ? Comment sont, dans ces conditions, adaptés les modes de transmission des savoirs, qu'ils soient de nature théorique ou bien professionnels ? Comment évaluer des compétences depuis l'université ? Qui de l'universitaire ou du professionnel est le plus légitime pour valider au final la formation reçue ? Chaque pays européen, chaque institution s'empare de ces injonctions plus ou moins implicites à son propre rythme (Moodie, 2008).

Croiser les expériences européennes en la matière permettra de confronter la façon dont chaque système d'enseignement supérieur répond à ces questions.

Axe 4 – Les universités européennes gagnent-elles en légitimité en développant les formations professionnalisantes ? Construisent-elles un modèle européen d'enseignement supérieur ?

Rapprocher la sphère professionnelle du système éducatif, favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, mieux répondre aux besoins en compétences du marché du travail sont autant de raisons évoquées pour justifier le développement de ces filières (Dupeyrat, 2002). Si l'on s'attache à la France, de 1996 à 2007, on observe une croissance significative des diplômes professionnels au point que l'essentiel des créations depuis le milieu des années 90 se concentre sur des formations à caractère professionnel, tandis que dans le même temps le nombre des diplômes généraux stagne. Ces derniers n'en rassemblent pas moins la majeure partie des effectifs (Maillard & Veneau, 2006). Dans maints pays européens, tous les niveaux de formation et toutes les composantes des universités sont concernés ; il s'agit avant tout de chercher à mieux se positionner face à un marché de la formation supérieure concurrentiel. Dans le même temps, s'imposent des logiques industrielles d'évaluation de la qualité de l'enseignement, dans une perspective de *benchmarking* (Dale, 2006), bien que l'acception donnée à ce terme d'évaluation de la qualité varie d'un pays à l'autre, d'une institution à l'autre et d'un acteur collectif à l'autre. Dans ces conditions, est-il possible de construire des indicateurs et des normes qui attestent la qualité d'une formation, voire de l'éducation ? Qu'est-ce que la qualité d'un enseignement ? Comment la mesurer ? S'agit-il de moyens ou de pédagogie ? S'agit-il des contenus de l'enseignement et de leurs pertinences ? De taux de réussite et d'insertion à l'issue des formations ? Et en définitive, quelles sont les normes et standards universitaires construits et sur quelle légitimité ?

Au final, les questions sur la professionnalisation soulèvent celles d'un changement de modèle universitaire fondé sur une rationalité économique. Or, il s'agira notamment de voir si, et dans quelle condition, chaque pays de l'espace européen conserve une approche particulière (Tomusk, 2006) de ces transformations et de les mettre en perspective.

Sans exclure d'autres pistes de réflexion, le comité d'organisation attend prioritairement des propositions sur les axes déclinés ci-dessus.

Références

- BAUDELLOT C. et LECLERCQ F. (eds), 2005, *Les effets de l'éducation*, Paris, La Documentation Française.
- DALE R., 2005, « The potentialities of "La mesure en éducation" : The European Union's Open Method of Coordination and the Construction of a European Education Space », *Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, hors série n° 1, p. 49-66.
- AVIDENKOFF E. et KAHN S., 2006, *Les universités sont-elles solubles dans la mondialisation ?* Paris, Hachette Littératures.
- DUBET F., 2003, « Problèmes d'une sociologie de l'enseignement supérieur », in FELOUZIS G., *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, PUF.
- DUPEYRAT G., 2002, « Rapport à Monsieur le Ministre délégué à l'enseignement professionnel ».
- GARCIA S., 2006, « L'assurance qualité : un outil de régulation du marché de la formation supérieure et de gestion des universitaires », *Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, p. 69-94.
- HERBILLON M., 2004, *L'enseignement supérieur en Europe*, Rapport d'information déposé par la délégation de l'assemblée nationale pour l'Union européenne.
- MAILLARD D. et VENEAU P., 2006, « La professionnalisation des formations universitaires en France. Du volontarisme politique aux initiatives locales », *Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, p. 75-90.
- MOODIE G., 2008, *From vocational to higher education : An international perspective*, London, Open University Press.
- MUSSELIN, C., 2001, *La longue marche des universités françaises*, PUF.
- NORMAND R., 2005, « La mesure de l'école : politique des standards et management par la qualité », *Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* hors série n° 1, p. 35-55.
- SCHIMANK U., 2005, « On the Way Towards New Public Management ? », Hagen, Ronéoté.
- SCHULTHEIS F., ROCA i ESCODA M. et COUSIN P.-Fr. (eds), 2008, *Le cauchemar de Humboldt, Les réformes de l'enseignement supérieur européen*, Paris, Raisons d'Agir éditions.
- TOMUSK V., 2006, « On the possibility of Life after Limbo : a commentar on Knowledge, Institutions and Society in Eastern Europe Since the Demise of communism », *Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, p. 37-68.

Le comité d'organisation

Catherine Agulhon (Cerlis, Université de Paris Descartes) catherine.agulhon@orange.fr
Bernard Convert (Clersé, Université de Lille 1) bernard.convert@univ-lille1.fr
Laure Gayraud (Spirit, Université de Bordeaux) l.gayraud@sciencespobordeaux.fr
Yann Lebeau (University of East Anglia, Norwich, GB) Y.Lebeau@uea.ac.uk
Georgie Simon (CEREQ Marseille) zarca@cereq.fr
Catherine Soldano (CERTOP - Université de Toulouse 2) soldano@univ-tlse2.fr

Modalités

Les réponses à cet appel à communication devront parvenir aux membres du comité d'organisation du colloque avant le 15 juillet 2009 au plus tard. Les résultats de la sélection des communications seront communiqués fin août 2009. Les intervenants retenus devront envoyer leur communication pour le 30 novembre 2009.

Le colloque se tiendra les 14 et 15 janvier 2010 à l'Université de Paris Descartes (45, rue des Saints Pères – 75006 Paris).